

DE LA DESTRUCTION DES ORDRES RELIGIEUX, EN FRANCE,
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(Deuxième article.)

Ici la question des ordres religieux entre dans une nouvelle phase et ouvre à l'historien une plus vaste carrière. L'œuvre de destruction commencée par la magistrature sur un seul institut, étendue par une commission à tous les autres corps réguliers, est maintenant reprise et poursuivie à outrance dans une assemblée tumultueuse. Les partis hostiles à la religion qui, en tramant dans l'ombre des complots contre l'Eglise, ou en soufflant dans le public leur haine anti-religieuse, avaient paru se tenir en dehors des attaques livrées à l'état régulier, se déclarent tous contre lui et préludent ouvertement par sa ruine entière à celle de la religion. La narration du livre qui nous occupe, toujours si rapide et si attachante, acquiert ici un nouveau degré de chaleur et d'intérêt qu'elle n'avait cependant pas fait désirer au lecteur. Les bruyans débats qui amenèrent la proscription des ordres religieux et la ruine de l'Eglise, M. Prat semble les décrire sous l'impression profonde qu'il aurait rapportée de ces séances orageuses auxquelles il viendrait d'assister. La physionomie de l'assemblée, l'attitude des tribunes, l'action des orateurs, les déclamations et les blasphèmes des uns, les solides raisons et le noble langage des autres, le courage de ceux-ci, l'animosité de ceux-là, les désordres qui régnaient en même temps dans la capitale et dans les provinces, M. Prat raconte et décrit tout avec une chaleur, avec une précision et une vérité qui transportent le lecteur sur le théâtre où se passent tant de scènes tour à tour terribles et sublimes.

Les assemblées électtorales, quoique travaillées et agitées par les sectes et les partis qui se disputaient leurs suffrages, prirent en considération l'état des ordres réguliers, et toutes, excepté deux où dominait le calvinisme ou le philosophisme, insérèrent dans leurs cahiers la demande expresse de leur conservation, soit pure et simple, soit avec quelques modifications. Mais elles confièrent leur mandat à des hommes qui méditaient la ruine de ces mêmes instituts qu'elles leur avaient fait jurer de défendre. Le tiers-état surtout, élu presque tout entier dans un esprit d'opposition à la noblesse et au clergé, apportait aux états-généraux des principes d'indépendance et d'irréligion, et la volonté bien arrêtée d'en faire la base de ses délibérations. La séparation des ordres contrariait ses projets; son audace et ses prétentions impérieuses forcèrent les deux premiers à se former avec lui qu'une seule assemblée où il ne tarda pas à dominer. Dès les premiers mois, comme s'il eût voulu annoncer qu'il ne remplirait aucun devoir et qu'il n'avait que des excès à commettre, il créa les prétendus droits de l'homme, tandis que de la discorde, échaînée par ses agens, secouait sur toute la France ses torches incendiaires, et que vingt-cinq millions d'habitans étaient dans les convulsions ou de la fureur, ou du désespoir, ou de l'effroi. Après avoir posé la licence en principe, la faction organisa la violence: des bandes de forcenés ameutées et salariées par elle, encombraient les tribunes, ou entouraient la salle des séances, en nombre toujours proportionné à l'importance des questions agitées et à la difficulté de vaincre la résistance du clergé. Elle créa aussi une commission qui, sous le titre menteur de comité ecclésiastique, devait combiner les mesures destructives de l'état régulier et de l'Eglise catholique, et correspondre avec tous les clubs du royaume, pour les faire exécuter avec plus d'ensemble et avec plus de succès.

Les évêques, les députés orthodoxes du clergé et ceux de la noblesse qui siégeaient avec eux, ne tremblèrent point devant le danger: leur courage, soutenu par leurs convictions religieuses, grandit avec les difficultés et soutint toujours contre le formidable acharnement de leurs adversaires une lutte gigantesque qui aurait fait triompher le bon droit, si le bon droit avait pu triompher.

Le plan des factieux était de ruiner l'Eglise pour l'asservir; de l'asservir pour l'avilir, pour la détruire: ils ne s'en écartèrent jamais. Ils demandèrent d'abord, et le clergé leur sacrifia le rachat et l'exemption des dîmes, la suppression des annates et même les richesses des temples. Il attaquèrent ensuite les propriétés de l'Eglise; avant de procéder à cette spoliation, ils entreprirent de faire consacrer le principe, que les biens de l'Eglise appartenaient à la nation. Ce principe, outre qu'il était faux, entraînait encore après lui les plus désastreuses conséquences; et les défenseurs de la religion qui en mesuraient toute la portée, le repoussèrent avec autant de force que de talent. Quatre fois les factieux revinrent à la charge; ils fu-

rent constamment obligés de reculer devant les raisons invincibles de leurs rivaux. Leurs passions mal servies par leur éloquence recoururent à la force brutale; et le 2 novembre 1789, après trois mois de lutte, de ruses, de menaces, de déclamations inutiles, ils entourèrent la salle des séances de plusieurs milliers de brigands armés de piques, de pistolets, de fusils et de toutes sortes d'instruments: cet appareil effrayant, les menaces sanguinaires de la faction, les cris féroces de ses séides, éloignèrent de l'assemblée un grand nombre de députés qui craignaient pour leurs jours. Trois cent quarante-six députés du côté droit se trouvaient seulement à leurs places. Tous les bancs de la gauche étaient garnis. Cet avantage ne rassura cependant pas la faction; elle redoutait encore le droit du clergé, la grandeur d'âme et l'éloquence de ses orateurs; c'est pourquoi, par un décret à jamais honteux elle leur interdit la liberté de discussion, leur défendit de parler, et vota à son gré l'usurpation des biens de l'Eglise.

Dans le cours de ces débats, quelques députés de la gauche, plus impatiens que les autres de mettre la main dessus, avaient apporté à la tribune des projets de loi où ils demandaient simultanément l'expoliation du clergé tant séculier que régulier, la suppression des ordres religieux et l'évacuation des monastères; Mirabeau, le plus habile d'entre eux, s'était toujours hâté de jeter un voile sur des desseins qu'il n'était pas encore temps de révéler. Mais à peine maître du vote illégal qui attribuait à la nation la propriété des biens ecclésiastiques, le parti dont il était le chef se mit à poursuivre ses avantages, et à ravir à l'Eglise les fonds qu'il lui avait refusé le droit de posséder.

Avant d'envahir les propriétés, il fallait expulser les propriétaires; et dans ce dessein il déclara la guerre à l'état religieux lui-même. Un moine apostat commença l'attaque, un avocat janséniste la dirigea, des presbytériens, des philosophes, des économistes, des journalistes poursuivirent, un calviniste la termina. Cette inique victoire leur fut néanmoins longtemps disputée. Les évêques de l'assemblée défendirent contre eux, avec un courage et une noblesse dignes de leur cause, les droits de l'honneur, de l'humanité, de la justice, de la conscience et de la religion, et les intentions des commettans qui tous avaient recommandé à leurs députés les intérêts des ordres religieux. La faction brava tout: impatient d'arriver à la ruine de l'Eglise, qui était le but de toutes ses mesures, elle laissa plusieurs fois échapper son secret. Garat, par exemple, plus franc parce qu'il était plus sincère dans ses erreurs que ses complices, ne trouva pas pour défendre sa thèse de meilleures raisons que ces banalités sentimentales:

« Dans un moment de ferveur passagère, disait-il, un jeune homme prononce le serment de ne reconnaître ni père, ni famille, ni n'être jamais époux, jamais citoyen; il soumet sa volonté à la volonté d'un autre; son âme à l'âme d'un autre; il renonce à sa liberté dans un âge où il ne pourrait se dessaisir de la propriété la plus modique: son serment est un suicide. Y eut-il jamais d'époque plus déplorable pour la nature humaine que celle où furent consacrées toutes ces barbaries?... Voici ma profession de foi: je jure que je n'ai jamais pu concevoir comment l'homme peut aliéner ce qu'il tient de la nature; comment il pourrait attenter à la vie civile plutôt qu'à la vie naturelle. Je jure que jamais je n'ai conçu comment Dieu pourrait reprendre à l'homme des biens et la liberté qu'il lui a donnés... »

Garat allait continuer cette étrange argumentation, mais ses amis mêmes en arrêtèrent le cours; Garat attaqua moins l'état régulier que la religion elle-même; or le parti qui voulait préparer la ruine de celle-ci par la destruction de celui-là, avait encore besoin de cacher ses desseins ultérieurs; mais les défenseurs de l'Eglise arrachèrent le voile que Garat venait de soulever, et sommèrent l'assemblée de reconnaître le droit que la religion, avait toujours eu parmi nous, d'être la religion de l'Etat. Ceux qui méditaient sa perte, n'avaient garde de lui reconnaître ce droit. Ils se déclarèrent incompétens, et par respect même pour cette religion, ils passèrent à l'ordre du jour. Remarquons ici que la tactique des genuflexions parlementaires, des protestations de respect et d'amour pour la vénérable foi de nos pères, n'est pas d'invention nouvelle; elle date du jour où l'on inventa le poignard respectueux. La faction qui, dans la constituante, mania si souvent cette arme dangereuse, se hâta de prouver son respect pour la religion par la suppression des instituts qu'elle avait fondés. L'abbé de Montesquiou et le protestant Barnave proposèrent tour-à-tour un projet de suppression. Celui du premier conservait des égards pour l'humanité et semblait réserver à des temps meilleurs le soin de préparer une grande injustice; celui du second ne lais-